

Plaidoyer pour un travail décent



Charles MAYOLA Mavunza,

Docteur en philosophie de l'Université de Lubumbashi (1989), Professeur Ordinaire (2000). Enseigne aussi dans plusieurs Universités congolaises. Publications : *La théorie du syllogisme* (2014) ; *La rationalité philosophique*, (2009) ; *L'histoire des sciences* (2006) ; *Logique parémiologique et argumentation* (2004) ; « *Mal* » zairois et culture managériale (1997).
chmayolam@gmail.com

(*) Thème d'un concours de philosophie sur la dignité humaine, organisé par la Société Béninoise de Philosophie, en 2008, intitulé : « Nous préférons la liberté dans la pauvreté à la richesse dans l'esclavage » ; un énoncé construit peut-être à partir de celui qu'a formulé Ahmed Sekou TOURE, « Nous préférons la pauvreté à la richesse dans l'esclavage », dans son Discours du 02 Octobre 1958. Jean-Marie MUTAMBA Makom-

Introduction

A l'ère de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale ⁽¹⁾, c'est incongru de préférer la liberté dans la pauvreté à la richesse dans l'esclavage. Prôner cette préférence, c'est articuler des couples des concepts antithétiques pour la communauté mondiale contemporaine ; c'est aussi innocenter une économie des bas salaires, méconnaissant les droits fondamentaux des humains, enfants et femmes pour la plupart, condamnés à l'esclavage, au servage et à la servitude pour dettes et pratiques d'une autre époque. Pareilles articulation et économie sont indignes aujourd'hui, parce qu'elles ne militent pas pour l'élimination de la pauvreté par l'emploi décent.

Le but de cette réflexion est de démontrer l'incongruité de cette préférence en postulant l'existence d'une incompatibilité notionnelle et pragmatique entre la liberté et la pauvreté, d'une part, la richesse et l'esclavagisme, d'autre part. Cette démonstration s'opère en élucidant et en illustrant les concepts en cause.

De la pauvreté

Généralités

La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel. Elle interagit avec l'exclusion sociale et l'esclavagisme. Anicet Mubiala Katala la définit comme un état de dénuement ou de privation, tant en besoins fondamentaux de l'existence, nécessaires pour vivre une vie décente, saine, longue, et constructive, qu'en opportunités et perspectives liées à la participation des individus à la vie active, sociopolitique et culturelle ⁽²⁾.

On est pauvre lorsqu'on ne peut pas toute seule, sans apport externe, faire face aux besoins vitaux de se nourrir, de se loger, de se vêtir, de s'instruire, de se soigner, de défendre ses droits fondamentaux, soit parce que ses revenus ne lui permettent pas, soit parce qu'on n'en a pas du tout. Une famille pauvre est celle dont les membres se trouvent dans une situation de précarité. Un pays pauvre est celui dont la grande partie des habitants vivent dans la misère, presque

bo cite cet énoncé de Sekou TOURE à la page 376 de sa belle production intitulée « Les discours du 30 juin 1960 au Congo-Kinshasa : mythe et réalité », parue dans *Congo-Afrique* 476 (2013), pp. 367-381.

toujours tourné vers l'extérieur pour satisfaire les besoins vitaux de ses citoyens ⁽³⁾.

Causes de la pauvreté

Anicet Mubiala Katala distingue trois grandes causes de la pauvreté, bien qu'il y ait autant de causes que de pauvretés, avertit-il. Ces grandes causes sont d'ordre : géographique, historique, économique, politique et démographique.

Causes géographiques

Certains expliquent les différences entre pays ou régions riches et pauvres par des causes climatiques, par le relief et par la nature des sols. Le climat défavoriserait les régions quasi désertiques. Le relief appauvrirait les régions de montagnes comme les Andes en Amérique latine. Il y aurait des difficultés de cultiver sur les sols pauvres du Sahel en Afrique. Les catastrophes naturelles, comme les inondations, aggraverait le dénuement de certaines régions. Les tremblements de terre, tels les tsunamis, rappellent la fragilité des conditions de vie des populations qui en ont été victimes.

L'inégale répartition des ressources naturelles, comme l'eau et le pétrole, serait aussi un facteur d'inégalité de richesses. Les pays du Moyen Orient, tels l'Arabie Saoudite et le Koweït, bien que situés en zone désertique, seraient devenus très riches grâce au pétrole ⁽⁴⁾.

Causes historiques, économiques et politiques

Certains historiens lient l'essor économique de certains pays d'Europe et d'Amérique du Nord à la révolution industrielle du 19^e siècle. Les pays qui ne l'avaient pas vécue, pensent-ils, ne connaîtraient pas cet essor. Pour d'autres historiens, par contre, le retard des pays africains est plutôt à attribuer à la traite négrière à laquelle aurait succédé la colonisation des pays occidentaux. L'appauvrissement de certains pays serait imputable à leurs régimes politiques ⁽⁵⁾.

Causes démographiques

La forte croissance démographique, bien qu'elle puisse constituer un grand marché de consommation et procurer une main-d'œuvre abondante, serait aussi un facteur d'aggravation des problèmes économiques. Il serait en effet difficile pour un Etat de subvenir aux besoins d'éducation, de santé, de logement... d'une population en croissance exponentielle ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ». Allocution prononcée par Juan Somavia, Directeur Général du Bureau International du Travail, 17 octobre 2006», publié dans *Travail. Le magazine de l'OIT* n° 58 (2006) intitulé *S'affranchir ensemble de la pauvreté par le travail*, p. 7.

⁽²⁾ MUBIALA Katala, Anicet, *L'appréhension de la pauvreté par les citoyens de la République Démocratique du Congo*, Préface de Yvon Bongoy Mpekesa, Kibanda Matungila, et B. Lututala Mumpasi, Université de Kinshasa, Observatoire du Développement Humain et Social (ODHS), Rapport de recherche n°6 (2007), p. 25.

⁽³⁾ Ibidem, p. 26.

⁽⁴⁾ Ibidem, pp. 28-29.

⁽⁵⁾ Ibidem, p. 29.

⁽⁶⁾ Ibidem

Visages de la pauvreté : exclusion sociale et esclavagisme

Le monde actuel présente un grand éventail de visages de la pauvreté : famines et malnutritions, fortes mortalités et faibles espérances de vie, faibles taux d'alphabétisation et importants chômages, bidonvilles, inaccessibilité à l'eau potable et à l'électricité, inégalité sociale avec une large majorité de pauvres vivant avec moins de 1 dollar par jour... (7). Nous nous intéresserons ici particulièrement aux visages de l'exclusion sociale, de l'esclavagisme, du travail des enfants, et du travail forcé.

(7) Ibidem, p. 30.

Pauvreté et exclusion sociale

La pauvreté est un facteur déterminant de l'exclusion. Quand on est pauvre, on est exclu de l'accès aux biens et aux services essentiels, qu'ils soient publics ou privés. Le pauvre est exclu du marché du travail, de l'accès à la terre, de l'exercice de certains droits... explique Gerry Rodgers (8).

(8) « Le monde au chevet de l'emploi », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n° 11 (1994), p. 5.

Vidya Ravi distingue les formes classiques et les nouvelles formes de discrimination dans l'exclusion du marché du travail (9). Parmi les discriminations classiques, il y a la discrimination par le sexe et la discrimination par la race et l'ethnie. La discrimination à l'embauche entre hommes et femmes a toujours existé et la plupart des pays se sont dotés de législations protectrices des droits des travailleuses, écrite. En Chine, par exemple, continue-t-elle, la loi stipule que les travailleurs ne pourront être discriminés pour des raisons ethnique, de race, de sexe ou de croyances religieuses. Pourtant, 85 % des 3424 personnes interrogées, lors d'une enquête menée dans dix grandes villes, Beijing et Shangai comprises, considèrent qu'il existe une discrimination dans le monde du travail et 58% cent pensent qu'il s'agit là d'un grave problème. En l'absence de précisions légales sur la question, les entreprises poursuivent leurs pratiques discriminatoires à l'embauche sans se mettre hors la loi. Les femmes sont les principales victimes, qui sont souvent discriminées en raison de leur apparence, leur état matrimonial et leur taille (10).

(9) RAVI, Vidya, « Discrimination à l'embauche. Jusqu'où », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n°59 (2007), pp. 27-31.

(10) Ibidem, p. 27.

Le constat de Vidya Ravi est aussi celui de Madame Lin Lim qui écrit :

« En réalité, bien que les femmes soient toujours plus nombreuses à travailler, la plupart ne font que grossir les rangs des travailleurs pauvres. Malgré certains progrès

observés surtout dans les pays industrialisés, la plupart des femmes occupent encore des emplois précaires, mal rémunérés et d'une faible productivité. Alors que les hommes dominent dans les professions les mieux rétribuées, les femmes, elles, sont majoritaires dans celles qui le sont le moins, leurs salaires représentant seulement 50 à 80 % de ceux des hommes » ⁽¹¹⁾.

⁽¹¹⁾ « Femmes : la discrimination est universelle », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n°17 (1996), p. 4.

La discrimination fondée sur les origines raciales ou ethniques est l'une des plus courantes et éprouvées. A ce propos, Vidya Ravi rapporte que la radio Five Live de la BBC avait à l'époque mené une enquête pour déceler les sources et l'objet des discriminations en matière de recrutement. Pour cela, les CV de six candidats fictifs ayant tous les mêmes qualifications et la même expérience, mais portant chacun des noms typiquement occidentaux, africains et asiatiques, furent présentés à 50 entreprises. Cette procédure mit en évidence que les candidats « blancs » bénéficiaient d'un large avantage par rapport aux candidats « noirs » ou « asiatiques ». C'est le constat de *BBC News* du 12 juillet 2004 ⁽¹²⁾.

⁽¹²⁾ Vidya RAVI, « Discrimination ... », art. cit., p. 27.

Ce constat de *BBC News* est aussi celui du *Travail. Le magazine de l'OIT* qui y introduit par cette anecdote :

Je regrette, vous m'appellez trop tard. L'annonce est parue dans le journal avant-hier et le poste est déjà pourvu. Une autre fois peut-être, Mustafa, mon ami ».

Dix minutes plus tard, autre appel, autre réponse : « Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur vous-même, M Liemt... Cela me paraît bien. Pourriez-vous venir immédiatement pour un entretien ? ». Le propriétaire du magazine, qui avait besoin d'un assistant, attendit en vain Jan Peter Liemt. C'était un nom d'emprunt, comme celui du premier interlocuteur, Mustafa El Mansury. En réalité tous deux étaient des étudiants, l'un d'origine marocaine, l'autre Hollandais de bonne souche. Ils s'étaient portés volontaires pour des tests dans le cadre d'une enquête réalisée aux Pays-Bas sous les auspices de l'OIT et concernant la discrimination dans l'embauche pour des postes peu qualifiés.

L'enquête a porté sur plusieurs centaines de postes vacants. Les résultats montrent que dans les cas où un jeune Hollandais et un jeune Marocain de compétence égale se présentent pour un poste semi-qualifié, le Hollandais a trois chances contre une à l'« étranger » d'être invité à un entretien. Certains employeurs qui

n'ont pas refusé le jeune Marocain sur-le-champ, ont trouvé quelque excuse pour éliminer sa candidature un peu plus tard ⁽¹³⁾.

⁽¹³⁾ « A compétence égale, Peter ou Mustafa ? », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n°12 (1995), p. 28.

Pauvreté et esclavagisme

La pauvreté ne libère pas de l'esclavagisme dont les visages les plus ignobles sont le travail des enfants et le travail forcé.

Le travail des enfants

Ce travail viole les droits fondamentaux et préjudicie le développement physique et psychologique de l'enfant. Les deux récits ci-après confirment ce viol et ce préjudice. Ils décrivent les activités des enfants œuvrant dans des fermes agricoles et dans les mines.

A propos des enfants œuvrant dans les fermes, Peter Hurst écrit :

Actuellement des millions d'enfants à travers le monde sont victimes d'exploitation dans des fermes et des plantations de tous types et de toutes tailles, et triment dans des conditions souvent effroyables, astreints à des travaux dangereux contre un salaire de misère, voire nul. Pour beaucoup de ces enfants, ce travail comporte des risques pour leur sécurité, leur santé et même leur vie. En outre, il les prive de scolarité.

Les enfants qui sont obligés de travailler pendant de longues heures dans les champs peuvent difficilement aller à l'école et suivre une formation, ce qui les empêche de sortir de la pauvreté. Les filles sont d'autant plus concernées qu'elles cumulent souvent tâches domestiques et travail dans les champs...

Bien souvent, les enfants sont contraints à travailler de longues heures, à utiliser des outils affilés conçus pour des adultes, à porter des charges trop lourdes pour eux et à manipuler des machines dangereuses. Ils sont également exposés aux pesticides toxiques, aux maladies, à des températures extrêmes et à des conditions d'hygiène malsaines. Ils sont aussi souvent victimes d'abus et de harcèlement. Cette liste est loin d'être exhaustive ⁽¹⁴⁾.

⁽¹⁴⁾ Peter HURST, « Pour une agriculture africaine sans exploitation du travail des enfants », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n°61 (2007), p. 10.

Pour sa part, *Travail. Le magazine de l'OIT* dénonce :

Les filles participent aux activités d'extraction, de transport et de fabrication de minerais, ainsi qu'à d'autres activités connexes comme la vente de nour-

riture et de provisions aux mineurs. Leurs activités sont tout aussi dangereuses que celles des garçons. Les filles sont d'ailleurs souvent soumises à des horaires plus longs et à un volume de travail plus important que ces derniers, et ont moins de probabilité de cesser de travailler, d'aller à l'école ou de se réinsérer. La demande croissante de cette main-d'œuvre, encouragée par l'immense pauvreté dans laquelle se trouvent les familles, ne s'accompagne pas d'un allègement des responsabilités domestiques des filles. Celles qui travaillent dans les mines sont presque toujours obligées de cumuler des activités scolaires, un travail et les tâches domestiques ; une situation susceptible d'entraîner des journées de travail de plus de 14 heures, des horaires excessifs d'activités souvent dangereuses ; il reste alors peu de temps pour se reposer, récupérer, ou aller à l'école.

Dans la zone minière de Minerani en Tanzanie, les filles passent entre 42 et 70 heures par semaine, sept jours sur sept, à travailler à la vente des minerais, contre 28 à 56 heures pour les garçons ; et entre 84 et 90 heures par semaine, contre 56 à 70 heures pour les garçons, pour ce qui est des autres activités secondaires. La vente de nourriture et le travail domestique sont des activités exclusivement réservées aux femmes. A peine âgées de 9 ans, les filles doivent souvent aider leur mère à préparer à manger et boire. Pour atteindre leur père ou les clients sur le site, ces filles doivent traverser des terrains dangereux, susceptibles de s'effondrer d'un moment à l'autre, probablement contaminés par le mercure et jonchés de rochers coupants. Elles doivent porter de 20 à 26 litres d'eau ou des cargaisons de 20 kg, cela trois à quatre fois par jour.

Les filles sont souvent employées dans les bars et les restaurants des villes minières. Au Pérou, les enquêteurs ont trouvé que, en dehors du travail minier, des fillettes de 10 à 12 ans travaillant dans les mines jusqu'à 12 heures par jour sont aussi employées dans les bars des mineurs et soumises à des abus sexuels de la part des clients ou des employeurs. A Minerani, sur 135 fillettes interrogées par les enquêteurs, 85 déclarent être contraintes à la prostitution ⁽¹⁵⁾, 24 d'entre elles à temps plein. Les filles ne peuvent refuser de se prostituer, y compris les plus jeunes. Les exploitations minières attirent beaucoup d'hommes dans la région,

(15) Pour de plus amples informations sur la prostitution, lire « Le commerce du sexe. Les difficultés économiques et l'appât du gain favorisent l'essor de l'industrie du sexe », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n° 26 (1998), pp. 10-14.

qui peuvent facilement proposer aux femmes et aux filles d'échanger leurs faveurs contre de la nourriture et des vêtements ⁽¹⁶⁾.

Le travail forcé

Généralement, le travail forcé est assimilé à un labeur long et pénible, effectué dans des conditions très dures et très peu rémunéré. Deux autres éléments entrent en plus dans la définition du travail forcé : il doit être exécuté sans le consentement de l'intéressé et sous la menace d'une sanction qui consiste en des violences physiques (coups, torture, sévices sexuels) ou psychologiques (confiscation des papiers d'identité, menace d'expulsion) ⁽¹⁷⁾.

Le travail forcé est un fléau universel. Il est concentré dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, du travail domestique, de la briqueterie, de la production industrielle dans des ateliers clandestins, du commerce du sexe. Il sévit sur tous les continents et dans presque tous les pays, tous régimes économiques confondus.

Beaucoup pensent que la pauvreté est à l'origine du travail forcé, et que c'est seulement en éliminant la première que l'on pourra se débarrasser du second. Dans bien des cas, c'est en réalité le travail forcé qui crée et perpétue la pauvreté. Alors que ce sont en général les membres les plus démunis et les moins considérés de la société qui sont astreints à ce type de travail, il est rare que leur « emploi » adoucisse leur sort. Au contraire, ils sont condamnés à une besogne fastidieuse, humiliante et exténuante qui les enferme dans l'engrenage de la misère.

En Asie du Sud, par exemple, les membres des basses castes et des tribus autochtones, qui n'ont pas accès aux emplois « normaux », tombent dans la servitude en pensant desserrer par des emprunts l'étau de la misère. Poussés à s'endetter et ne gagnant rien ou pratiquement rien, ils auront beau s'échiner indéfiniment au travail, jamais ils ne pourront rembourser. La dette se transmet alors d'un membre de la famille à un autre et d'une génération à la suivante. Autant dire que pour les enfants et les petits-enfants, le cycle de la pauvreté est implacablement verrouillé.

Les femmes qui se trouvent en pareille situation sont davantage encore à la merci d'employeurs sans scrupules. En Inde et au Bangladesh, par exemple, de jeunes femmes forcées à se prostituer se retrouvent « endettées » vis-à-vis

⁽¹⁶⁾ « Une situation alarmante. Le travail des enfants dans les mines et les carrières », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n°61 (2007), pp. 15-16.

⁽¹⁷⁾ Pour de plus amples informations sur le travail forcé, lire : 1. « Nouveau rapport global du BIT. Le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage hantent le présent », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n° 39 (2001) intitulé *Halte au travail forcé. Nouveau rapport global de l'OIT*, pp. 4-6 ; 2. « Nouveau rapport du BIT : Une alliance mondiale contre le travail forcé », dans *Travail. Le magazine de l'OIT* n°54 (2005) intitulé *Le travail forcé aujourd'hui*, pp. 4-6.

du tenancier de la maison de prostitution, qui leur facture des frais de nourriture, de vêtements et de maquillage. Pour rembourser leur prétendue dette, elles sont obligées de travailler gratuitement une année ou plus.

Une autre manière d'assujettir les travailleurs par l'endettement consiste à leur consentir des avances sur salaires. Au Pakistan, dans les mines de charbon du Balouchistan, les mineurs empochent des acomptes substantiels qu'ils sont censés rembourser sur leur salaire mensuel. Or le montant de ces acomptes augmente constamment, car les mineurs doivent bien acheter de quoi vivre et parfois aussi parce que l'employeur truque les comptes, ce qui entraîne de longues périodes de servitude pour dettes. Les mineurs qui voudraient partir sont souvent menacés, et parfois punis, de violences physiques.

Cette forme d'exploitation n'est pas l'apanage des pays en développement ni ne caractérise uniquement les systèmes traditionnels de dépendance servile. On assiste en effet à l'émergence de formes inédites d'insolvabilité dans les nations industrielles et dans des branches tout à fait formelles de l'activité économique. Il arrive ainsi que des travailleurs migrants, recrutés en toute légalité, se retrouvent de facto en situation de servitude pour dettes à cause des sommes exorbitantes qu'ils doivent à des agences de recrutement malhonnêtes et aux nombreux intermédiaires auxquels ils ont eu affaire. Jocelyne Grange peint en ces termes cette servitude pour dettes à ces agences et intermédiaires :

En fuyant la misère on trouve parfois l'enfer, écrit-elle. La trentaine d'adolescentes indonésiennes qui attendent ce jour-là au poste frontière d'Ertikong, en feront peut-être l'amère expérience. Elles ont quitté la pauvreté du Kalimantan, la province indonésienne de Bornéo, pour se rendre, un peu plus au nord, dans la partie malaise de l'île. Elles espèrent y trouver un emploi de « *bonne à tout faire* » et les conditions d'une meilleure existence. Elles se sont pour cela attaché les services d'un agent, un habitué des lieux qui « *fait passer des filles plusieurs fois par semaine en corrompant la police douanière* », puisque la loi malaise interdit aux mineurs de franchir la frontière sans leurs parents.

En échange de ses services, l'agent qui s'occupe également de trouver les emplois, se paiera sur les premiers salaires des filles. Le marché conclu est illégal mais il peut être équitable si les tarifs pratiqués par l'agent sont raisonnables et si les adolescentes obtiennent un vrai contrat de travail et des papiers en règle. Mais beaucoup n'ont pas cette chance et tombent dans les filets de la mafia locale. Les agents confisquent leur passeport et n'entreprennent aucune procédure pour leur obtenir des visas. Le but est de les transformer en travailleuses illégales pour les rendre totalement dépendantes de leur famille d'accueil. Des familles complices, qui peuvent alors les soumettre à des conditions de vie épouvantables : 16 heures de travail par jour, un bol de riz pour seul repas et le carrelage de la cuisine en guise de matelas.

Naturellement, les gamines ne voient jamais la couleur de l'argent. Les salaires sont versés directement aux agents qui exercent sur elles diverses pressions psychologiques contre lesquelles ces adolescentes sous-éduquées et totalement

isolées n'ont pas les moyens de se défendre. Et quand les plus rebelles s'y aventurent, elles sont battues et parfois même violées. La plupart ne trouvent le courage de s'échapper que lorsque leur situation devient vraiment trop insupportable. La grande majorité d'entre elles retournent en Indonésie, honteuses et les poches vides. Certaines restent et saisissent les tribunaux. Se pose alors le problème des preuves. « *Si les filles ont des séquelles physiques, les preuves sont irréfutables. Sinon c'est parole contre parole...* », explique cet avocat malais qui a traité plus de 700 affaires de ce type en 20 ans de carrière ⁽¹⁸⁾.

L'une des nouvelles formes les plus atroces du travail forcé est la mendicité des enfants kidnappés, soumis de force, vendus ou donnés par leur famille. Captifs, ces enfants ne reçoivent parfois pas plus de 0,25 dollar d'argent de poche par jour. En revanche, ils remettent au moins 20 dollars par jour à leur agent. Des étrangers bien intentionnés déposent une ou deux pièces dans les sébiles qui se tendent devant eux, pensant naïvement que l'argent donné permet à l'enfant de la rue de s'acheter à manger. Il aboutit malheureusement dans la poche d'agents qui exploitent la générosité des touristes à l'égard des enfants ⁽¹⁹⁾.

Un des pays qui est victime de cette nouvelle forme de travail forcé est le Cambodge au profit de la Thaïlande. Une grande partie de la population du Cambodge est en proie à la pauvreté, à la malnutrition et à la maladie, sans grandes perspectives d'amélioration ⁽²⁰⁾.

Le travail décent, stratégie de lutte contre la pauvreté

Du travail forcé au travail décent

L'étude du BIT, intitulée « *Une alliance mondiale contre le travail forcé* », remet en question bien des idées sur le travail forcé. En contredisant la thèse d'après laquelle la pauvreté serait à l'origine du travail forcé, elle affirme du coup la création et la perpétuation de celle-là par celui-ci. C'est ainsi que pour les chefs d'Etat et de gouvernement présents au Sommet mondial des Nations Unies de 2005, œuvrer en faveur d'une mondialisation équitable, du plein emploi productif et du travail décent pour tous, c'est réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment celui relatif à la réduction de la pauvreté ⁽²¹⁾. Le travail décent permet

⁽¹⁸⁾ Jocelyn GRANGE, « Les femmes-esclaves de Bornéo », émis par *Radio-France Internationale*, le 03/03/2003. Texte repris dans *La rhétorique des constructions du langage ordinaire*, de Ch. MAYOLA Mavunza, Kinshasa, Science et Discursivité, 2008, pp. 69-70.

⁽¹⁹⁾ « Ils ont peur et ils ont faim. La mendicité : nouvelle forme d'esclavage des enfants », dans *Travail. Le magazine de l'OIT* n° 26 (1998), pp. 17-18

⁽²⁰⁾ Ibidem

⁽²¹⁾ « Journée internationale... », art. cit., p. 7.

- (22) « Une union mondiale en faveur du travail décent. A l'occasion du 1^{er} mai, le Directeur général du BIT s'adresse aux travailleurs en la présence du Pape Jean-Paul II », in *Travail. Le magazine du BIT* n° 35 (2000), p. 26.

d'échapper à la pauvreté et contribue à l'enrichissement de la vie et à la dignité de chacun, précise Juan Somavia, Directeur du BIT (22).

Le travail décent

- (23) « L'OIT a 85 ans : De solides fondations pour le travail décent », dans *Travail. Le magazine de l'OIT* n° 52 (2004), p. 6.

Le travail décent est un concept qui a été adopté en 2006 par le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). Il est un objectif mondial d'entrée dans le 21^e siècle, comme la réduction de la pauvreté par le travail et la mondialisation juste qui crée des chances pour tous (23). Il est précisément une clé d'une viabilité économique, sociale et environnementale, comme d'une mondialisation sans exclus (24). Son fondement est cette norme d'après laquelle le travail est une source de dignité personnelle, de stabilité familiale, de paix dans la communauté, de démocratie au service des peuples et de croissance économique qui augmente les possibilités d'emplois productifs et de développement des entreprises (25). Il témoigne de la prise en compte de l'éthique dans l'économie mondiale.

- (24) « Le Forum de Lisbonne sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable. Préparer le terrain à un « Mouvement pour le travail décent », dans *Travail. Le magazine de l'OIT* n° 61 (2007), p. 41.

Juan Somavia, Directeur du BIT, affirme dès lors :

- (25) « Le travail décent : un concept mondial », dans *Travail. Le magazine de l'OIT* n° 57 (2006) intitulé *Le travail décent pour tous*, p. 5.

Nous devons libérer tout notre potentiel et créer de nouvelles entreprises qui répondent aux besoins de l'humanité, qui, outre le profit, recherchent un bénéfice social, qui ne considèrent pas le rendement des capitaux sous son seul aspect financier et qui se montrent soucieuses aussi bien des personnes que de la nature... Nous savons que, à maintes reprises, la force de l'esprit a permis de changer des situations qui semblaient immuables, que ce soit l'esclavage, le colonialisme, le Mur de Berlin, l'apartheid, des dictatures. Des gens ordinaires, en s'unissant, ont rendu possibles la création de syndicats, le vote des femmes et d'autres progrès de la civilisation.

- (26) « Une union mondiale en faveur du travail décent. A l'occasion du 1^{er} mai, le Directeur général du BIT s'adresse aux travailleurs en la présence du Pape Jean-Paul II », dans *Travail. Le magazine du BIT* n° 35 (2000), p. 26.

Nous pouvons multiplier ces réussites si nous avons une conviction morale suffisante pour étayer une action pratique. Cela signifie aujourd'hui que nous devons doter l'économie mondiale du pilier éthique qui lui manque (26).

Selon la Déclaration ministérielle de l'ECOSOC, le travail décent est un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. L'accès à ce travail est essentiel pour chaque homme et chaque femme « pour assurer l'éradication de la faim et de la pauvreté,

l'amélioration du bien-être économique et social de tous, la réalisation d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable de toutes les nations, et une mondialisation équitable et fédératrice » ⁽²⁷⁾.

L'objectif global du travail décent est d'apporter un changement positif dans la vie de chacun aux niveaux national et local. Ses objectifs secondaires sont :

- hisser les travailleurs et leurs familles au-dessus du seuil de pauvreté de 2 dollars par personne et par jour ;
- équilibrer le genre, tant en termes de quantité que de qualité de l'emploi : « Les femmes sont davantage susceptibles que les hommes de travailler dans l'économie informelle, avec peu ou pas de protection sociale et un haut degré de précarité » ⁽²⁸⁾ ;
- promouvoir la sécurité économique : « Une communauté qui travaille est une communauté en paix. Cela reste vrai aux niveaux local, national, régional et mondial » ⁽²⁹⁾ ;
- réussir l'intégration sociale : « Atteindre l'égalité des chances et dépasser les discriminations de toutes sortes sont cruciales pour permettre à chacun de réaliser pleinement son potentiel » ⁽³⁰⁾ ;
- fonder la dignité : « Le travail n'est pas une marchandise. Les coûts du travail reflètent des êtres humains pour lesquels le travail est une source de dignité et de bien-être familial » ⁽³¹⁾ ;
- créer des emplois : « Plus de 88 millions de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans le monde sont sans emploi ; ils représentent près de la moitié des chômeurs dans le monde alors qu'ils ne constituent que 25 pour cent de la population en âge de travailler » ⁽³²⁾ ;
- offrir des possibilités de travail décent là où les gens vivent : « Les migrations de main-d'œuvre sont à la hausse. On dénombre plus de 86 millions de travailleurs migrants dans le monde, dont 34 millions dans les pays en développement » ⁽³³⁾.

⁽²⁷⁾ « Le travail décent pour tous. Les Nations Unies se mobilisent pour renforcer les efforts mondiaux afin de promouvoir le travail décent et le développement durable et réduire la pauvreté », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n°57 (2006), p. 4.

⁽²⁸⁾ Ibidem, p. 7.

⁽²⁹⁾ Ibidem, p. 5.

⁽³⁰⁾ Ibidem

⁽³¹⁾ Ibidem

⁽³²⁾ Ibidem, p. 7.

⁽³³⁾ Ibidem

Les objectifs du travail décent construisent les affirmations suivantes qui articulent liberté et richesse, et non liberté et esclavagisme, un des visages de la pauvreté.

Richesse – travail décent

Pour Evelin Toth Mucciacciaro, « le travail décent est un travail gratifiant. Il doit enrichir l'existence du travailleur, lui permettre de s'épanouir dans son être et dans sa vie professionnelle » ⁽³⁴⁾.

⁽³⁴⁾ « Le travail décent, ce qu'ils ont dit », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n°57 (2006), p. 8.

Il découle de cette définition que le couple richesse-esclavage est impertinent. La richesse libère de la pauvreté. Le microcrédit, par exemple, permet au pauvre de mettre un pied dans l'économie, et de passer du statut du bénéficiaire passif à celui d'acteur de la charité. Ce qu'a vécu Salima dans cette histoire contée par *Travail* en ces termes :

Pour une jeune fille rurale, sans moyen, sans formation et sans perspective dans son village, devenir employée de maison en ville constitue une réponse à différentes contraintes : se procurer un revenu qui permettra de venir en aide à sa famille, préparer sa vie future, échapper parfois à la dure réalité de la campagne. Salima, attirée il y a une quinzaine d'années par le mirage de la vie dakaroise, fait l'amer constat d'une vie brisée, lorsqu'à trente-cinq ans elle se retrouve abandonnée par son mari, avec ses quatre enfants à charge. Sans ressources, elle a dû se retirer dans un bidonville à quelques kilomètres de la capitale, où pendant plusieurs années elle a été revendeuse de poissons, payée à la commission.

En 1993, Salima se joint à une association d'entraide féminine et apprend l'existence d'un programme d'appui aux petites commerçantes de Grand-Yoff, près de Dakar. Elle voudrait maintenant créer sa propre activité et en vivre : ouvrir une poissonnerie au marché. Avec le concours d'une ONG locale, elle obtient un prêt de 75.000 francs CFA (138 dollars), remboursable sur un an. Au bout de trois ans, elle a pu dégager suffisamment de bénéfice pour engager deux autres femmes qui l'aident à faire face à l'expansion de son commerce.

Aujourd'hui, Salima peut se loger décentement, nourrir sa famille et couvrir les frais de scolarité de ses enfants. « *Je retrouve à présent ma dignité de femme et de mère... Sans la confiance des membres de mon association et de la caisse d'épargne et de crédit des femmes de Gand-Yoff, je n'aurais jamais eu le courage de mettre à mon propre compte* », confie-t-elle.

Salima est l'une de ces personnes, dont on estime le nombre à près de huit millions dans le monde, à avoir recours à de très petits prêts pour s'affranchir du joug de la pauvreté, s'élever au-dessus de l'impuissance et de la vulnérabilité ⁽³⁵⁾.

Liberté – travail décent

Pour Juan Somavia, Directeur général du BIT, « le travail décent est une nécessité pour tous, hommes et femmes, travailleurs du secteur structuré et du secteur informel, salariés et indépendants ». Il ajoute que « tous ont besoin d'un travail dans lequel leurs droits fondamentaux soient respectés, dans lequel ils soient protégés et représentés et dans lequel rentabilité économique et efficacité sociale aillent de pair. C'est cela le but du développement, conclut-il » ⁽³⁶⁾. Un des exemples des droits fondamentaux qu'il nomme est le droit de se syndiquer, le plus important des droits au développement, affirme-t-il, et qui s'exerce par la liberté d'association et de négociation collective. Les femmes exerceront cette liberté pour que leurs intérêts soient représentés comme ceux de leurs collègues masculins ⁽³⁷⁾. Le travail décent favorise de ce fait le développement individuel et communautaire. Il confère dignité et respect aux travailleurs. Il recule la pauvreté et crée les conditions d'une croissance économique rapide, fondée sur la justice sociale et le respect de la dignité humaine. Il améliore les moyens d'existence des exclus du processus de développement. Il donne des raisons de croire en une croissance économique durable. Il permet la rencontre entre gouvernement, employeurs et travailleurs, aussi l'acquisition des qualifications professionnelles et des qualités personnelles. Il procure l'amitié et la fierté d'appartenir à une équipe. Il épanouit au-delà des besoins quotidiens.

Jan Sithole partage l'avis de Juan Somavia. Le travail décent est pour lui aussi « un travail qui garantit le respect des droits fondamentaux, le droit de se syndiquer, le droit de négociation collective, le droit de percevoir un salaire décent et d'avoir un emploi sûr. Les travailleurs ont besoin d'un emploi qui leur permette d'assurer l'avenir de leur famille » ⁽³⁸⁾, conclut-il.

⁽³⁵⁾ « Pour triompher de la pauvreté. Le micro-crédit en Afrique de l'Ouest : Une bouée pour les exclus du développement », in *Travail* n° 31 (1999), p. 13.

⁽³⁶⁾ *Travail. Le magazine de l'OIT* n° 35 (2000), p. 22.

⁽³⁷⁾ *Travail. Le magazine de l'OIT* n° 35 (2000), pp. 4-6.

⁽³⁸⁾ « Le travail décent, ce qu'ils en ont dit », art. cit., p. 8.

Exclusion sociale – travail décent

Pour Guillaume Attigbe, le travail décent « permet la fin de l'exclusion sous toutes ses formes. C'est celui qui garantit à l'homme non seulement un minimum vital mais aussi une protection » ⁽³⁹⁾.

⁽³⁹⁾ Ibidem, p. 9.

La discrimination au travail est une forme de « violation des droits de l'homme » qui conduit littéralement à gaspiller des talents humains au détriment de la productivité et de la croissance économique. Source d'inégalités socio-économiques, elle affaiblit la cohésion sociale et la solidarité, et compromet la réduction de la pauvreté, affirme le Directeur général du BIT ⁽⁴⁰⁾.

⁽⁴⁰⁾ *Travail* 59 (2007), p. 5.

Le nouveau rapport global du BIT, *L'égalité au travail : relever les défis*, inscrit la lutte contre la discrimination dans le cadre plus large de la promotion du travail décent pour tous les hommes et toutes les femmes ⁽⁴¹⁾. Cette lutte recourt parfois à un cadre légal adapté, comme dans cette histoire contée par *Travail* :

⁽⁴¹⁾ « Rapport global du BIT. Plus insidieux et moins visible : tel est le nouveau visage de la discrimination au travail », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n°59 (2007), p. 6.

Gheorge, un citoyen bulgare appartenant à la communauté *rom*, répondit un jour à une annonce pour un poste à pourvoir dans le secteur privé. Dans sa candidature, il ne fit aucune mention de ses origines ethniques. Mais dès son entretien de recrutement, il comprit qu'il ne serait pas embauché. Quelques semaines plus tard, on lui communiqua sans lui donner aucune explication que son entretien n'avait pas été concluant. Il intenta alors une action en justice. Malgré ses allégations niant tout lien entre le rejet de la candidature et les origines ethniques du candidat, l'entreprise ne parvint pas à prouver l'absence d'entorse au principe d'égalité de traitement. Ainsi, la Cour de justice de Sofia résolut qu'il y avait suffisamment de preuves indirectes témoignant d'une relation causale entre les origines ethniques du candidat et le refus par l'entreprise de le recruter. En vertu d'une loi bulgare de protection contre la discrimination, Gheorge fut pleinement dédommagé pour le préjudice subi. Cette décision établit un véritable précédent juridique. C'est, en effet, la première fois qu'en Bulgarie une situation de discrimination est déterminée par déduction, en vertu du principe de renversement de la charge de la preuve du plaignant, victime supposée de discrimination, sur la personne ou l'entreprise accusée

de discrimination. Le principe de renversement de la charge de la preuve a récemment été introduit dans les législations nationales des pays membres de l'Union européenne, suite à l'entrée en vigueur de la directive européenne 200/43/CE, relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, et de la directive européenne 200/78/CE, portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail indépendamment de la religion, de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle. Il s'agit de favoriser la résolution par la voie légale des cas individuels de discrimination. Attendu la difficulté pour le plaignant d'apporter les preuves du traitement discriminatoire dont il a été victime, le principe oblige l'employeur à prouver les raisons objectives à l'œuvre en cas de traitement différencié et l'absence de considérations arbitraires ⁽⁴²⁾.

(42) « Egalité au travail : comment y parvenir », in *Travail. Le magazine de l'OIT* n°59 (2007), p. 12.

Conclusion

C'est périlleux de préférer la liberté dans la pauvreté à la richesse dans l'esclavage. Comme la pauvreté conduit inexorablement à la mort, et que l'exercice de la liberté, dont celles de se syndiquer, d'association et de négociation collective, permet au contraire de l'éviter en refusant les formes abjectes de travail pénible, les emplois qui déqualifient et le travail non reconnu, pauvreté et liberté ne peuvent pas coexister en même temps, comme la mort et la vie.

Il en est de même de la richesse et de l'esclavage. La richesse, tant matérielle, morale qu'intellectuelle, libère de la pauvreté qui expose aux risques de maladies, de décès et d'invalidités d'origine accidentelle, de pertes matérielles dues au vol ou à l'incendie, de sinistres agricoles, de catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Comme l'esclavage interagit avec la pauvreté, la richesse libère aussi de l'esclavage qui nie la liberté et qui se ferme à l'emploi décent et à l'autonomie.

Les termes des couples « liberté-pauvreté » et « richesse-esclavage » sont donc antithétiques. S'harmonisant plutôt ceux des couples « liberté-richesse » et « pauvreté-esclavage ». C'est donc à juste titre que la communauté mondiale condamne ce dernier couple en promouvant le premier qui réalise les Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment, celui de la réduction de la pauvreté d'ici 2015. ■